

## **CropLife Canada**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Deux facteurs sont à considérer en vue d'une reprise économique soutenue et d'une croissance économique plus forte au Canada : l'augmentation du nombre de débouchés commerciaux et le renforcement de la confiance des investisseurs internationaux dans la stabilité du marché canadien. En ce qui a trait aux débouchés commerciaux, nous appuyons vivement les efforts déployés par le gouvernement pour élargir l'accès aux marchés. Nous espérons que les discussions sur l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne seront positives et nous nous réjouissons de la participation du Canada dans les pourparlers sur le Partenariat transpacifique. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'ALENA ont résisté à l'épreuve du temps et sont toujours considérés comme des politiques publiques audacieuses et visionnaires, menant à la création de milliers d'emplois et des investissements de milliards de dollars au Canada. Un accès accru et stable à ces marchés a pour effet de renforcer les exportations canadiennes, ce qui génère des investissements et des emplois dans de nombreux secteurs. Dans le secteur agricole, nous savons que le Canada peut renforcer sa position de chef de file en matière d'exportations agricoles. Nous disposons du climat, de la technologie et des compétences nécessaires pour accroître le volume déjà impressionnant de nos exportations, mais seulement si nous pouvons compter sur l'accès nécessaire aux marchés. En outre, un environnement propice à l'investissement et à l'innovation au Canada est indispensable à la croissance économique. Du point de vue de notre industrie, cela repose sur la force et la prévisibilité de notre système de réglementation à teneur scientifique, lequel est respecté partout dans le monde. C'est ce qui permet aux sociétés d'investir à long terme dans l'innovation, parce qu'elles savent que les approbations se fondent sur des études scientifiques rigoureuses plutôt que sur des politiques à court terme. La réglementation fondée sur la science est un avantage stratégique pour le Canada et on doit la défendre contre ceux qui voudraient l'affaiblir pour des raisons idéologiques. Un environnement sain pour l'investissement et l'innovation est aussi caractérisé par un système réglementaire qui reconnaît l'importance de délais d'approbation courts et prévisibles et qui collabore avec ses partenaires internationaux en vue d'harmoniser les normes et de réduire les chevauchements chaque fois que possible. Plusieurs de ces principes sont défendus à la fois par le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation et le rapport de la Commission pour la réduction des tracasseries administratives. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts assidus en ce sens.

## **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Il a déjà été démontré que l'amélioration des échanges commerciaux stimule la création d'emplois. Le Canada exporte la moitié de sa production agroalimentaire. L'accès au marché est donc crucial. Les travaux effectués par le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation pour harmoniser la réglementation et améliorer les flux de biens et de services créeront et préserveront des emplois. Des résultats positifs aux négociations de l'AECG, dont une partie couvre l'agriculture en détail, entraîneraient aussi la création d'emplois et donneraient accès au Canada à un marché établi de plus de 500 millions de personnes. Nous entrevoyons aussi de nombreuses possibilités avec le Partenariat transpacifique. Dans notre industrie, la création d'emplois est alimentée par l'innovation. Toutefois, l'innovation dans le secteur des sciences végétales est une entreprise coûteuse et de longue haleine. Le développement d'un nouveau pesticide, de la recherche à la commercialisation, peut nécessiter dix ans de travail et près de 256 millions de dollars. La mise en marché de nouveaux produits biotechnologiques exige 13 années de recherche et 150 millions de dollars. Les sociétés qui investissent dans ce domaine, souvent des multinationales, doivent s'assurer de la stabilité du système réglementaire fondé sur la science et doivent pouvoir compter sur des normes de service qui reflètent les réalités du marché. Nous sommes en concurrence à l'international avec des pays désireux de faire croître leur secteur des sciences végétales. Le Brésil, l'Argentine et les États-Unis, pour ne nommer que ces trois pays, ont mis les bouchées doubles pour encourager l'investissement en biotechnologie. La création d'emplois dépend aussi d'un système fiscal qui encourage l'investissement et récompense l'innovation. La protection de la propriété intellectuelle est cruciale pour favoriser un climat propice à l'innovation et à la création d'emplois. Au plan mondial, il est clair que les pays qui jouissent d'un niveau de vie élevé sont généralement ceux qui adoptent les lois les plus sévères en matière de propriété intellectuelle. Inversement, plusieurs pays en développement ont du mal à attirer des investissements puisque les innovateurs savent que leurs efforts de recherche et développement ne seront pas protégés. Les emplois fondés sur le savoir dans notre industrie reposent sur une forte protection des droits de propriété intellectuelle (DPI). Leur croissance à venir dépend du maintien de la protection de la propriété intellectuelle et des accords commerciaux de la part du gouvernement du Canada. Dans le domaine de l'innovation semencière, la mise à jour des droits d'obtention végétale du Canada, en vertu de la ratification de UPOV 91, protégerait la propriété intellectuelle des semences, ce qui entraînerait une hausse de l'investissement dans la recherche et le développement de nouvelles variétés végétales améliorées.

## **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

La pénurie de main-d'œuvre constitue toujours un problème important pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'agriculture canadienne. On a réussi à attirer plus de femmes dans le secteur de l'agriculture et les inscriptions dans les programmes agricoles augmentent au fur et à mesure que les gens réalisent que les possibilités d'emploi sont excellentes. Cette situation, à laquelle s'ajoute une productivité accrue, a entraîné une diminution de l'« âge par acre » des agriculteurs canadiens. Malgré tout, on s'attend à ce que la pénurie de main-d'œuvre rivalise avec la pénurie de capital en ce qui a trait aux

défis à relever pour l'agriculture canadienne, particulièrement si nous tirons parti des possibilités d'exportation accrues. Le gouvernement fédéral devra continuer à surveiller et ajuster les politiques et les programmes d'immigration afin d'aider les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire à atteindre leur plein potentiel.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

L'innovation est le meilleur moteur de la productivité. Pour ne parler que d'un secteur, l'innovation dans le domaine des sciences végétales a fait du canola un contributeur de 15 milliards de dollars à l'économie canadienne. Le gouvernement doit s'assurer que le Canada demeure un endroit attrayant pour l'investissement et l'innovation. Cela nécessite la mise en place de politiques fiscales qui récompensent l'investissement et un cadre réglementaire à teneur scientifique à la fois solide et stable qui assurent aux innovateurs que la science, et non des politiques changeantes, guide le processus d'approbation. On peut aussi accroître la productivité par la rationalisation de règlements qui ralentissent inutilement les transactions commerciales. Les recommandations de la Commission pour la réduction des tracasseries administratives devraient servir de modèle au gouvernement lorsque vient le temps d'apporter des changements structurels significatifs à la façon de développer et d'appliquer la réglementation. Dans notre secteur, une meilleure harmonisation avec les autres nations qui se sont dotées d'une réglementation fondée sur la science, ainsi que des délais d'approbation plus rapides et plus prévisibles, améliorerait la productivité. Le Conseil de coopération en matière de réglementation s'avère aussi très prometteur pour supprimer les entraves commerciales entre le Canada et notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis. Nous soutenons les efforts du Conseil à ce jour et espérons que le processus se poursuivra. Avec nos plus importants partenaires commerciaux particulièrement, le temps est venu d'aller plus loin que l'harmonisation technique des exigences réglementaires, en grande partie déjà accomplie, et de faire une priorité de la reconnaissance mutuelle des évaluations de sécurité pour les produits de biotechnologie végétale moderne. Le Canada a accompli des progrès significatifs en matière d'harmonisation de la réglementation sur les pesticides. En conséquence, les producteurs canadiens ont maintenant accès plus rapidement aux plus récentes technologies. Malheureusement, pour ces nouveaux produits, plusieurs marchés d'exportation prennent du retard dans leurs examens de nouvelles technologies et n'ont pas encore légiféré sur les limites relatives aux pesticides ou sur les limites maximales de résidus (LMR). Ceci a pour résultat que les producteurs canadiens n'osent pas utiliser les récentes innovations de peur de provoquer des conflits commerciaux. La situation peut nuire à l'innovation et à l'introduction de nouvelles technologies. À titre d'exportateur agricole, il est impératif que le Canada remédie à cette situation dans le cadre de discussions commerciales. L'harmonisation des LMR et l'amélioration du processus du CODEX pour l'établissement des LMR sont des priorités pour notre industrie et le gouvernement peut jouer un rôle de chef de file. Notre partenaire commercial le plus important, les États-Unis, partage ces préoccupations.

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

L'industrie des sciences végétales est mondiale en raison de sa nature. Plusieurs de nos membres mènent des activités à l'échelle mondiale et les défis posés à l'agriculture moderne sont communs à toutes les nations. Les occasions se présentent aussi partout dans le monde; nous devons nous préparer

à nourrir une population mondiale en croissance qui pourrait atteindre les 9 milliards de personnes en 2050. Le Canada est particulièrement bien placé pour jouer un rôle encore plus important à l'avenir dans le domaine des exportations agricoles. Nous avons des terres arables, l'expertise et la capacité de relever les défis du changement climatique. Nous croyons que le gouvernement fédéral est sur la bonne voie sur plusieurs fronts. Il encourage l'investissement, améliore les relations commerciales et défend la réglementation fondée sur la science qui est d'une importance capitale pour notre industrie. Le gouvernement doit continuer à promouvoir les gains dans ces domaines et déployer tous les efforts nécessaires pour répondre à l'enjeu de la rationalisation réglementaire. Bien que les déclarations de la Commission pour la réduction des tracasseries administratives soient encourageantes, il est grand temps de passer à l'action, en établissant des échéanciers et des cibles fermes. Le gouvernement canadien seul ne peut pas résoudre les problèmes économiques mondiaux. En revanche, il peut répondre aux problèmes soulevés par la Commission. Lorsqu'il est question de la rationalisation réglementaire, on n'améliorera pas la productivité par de vagues promesses et des échéances éloignées.